



École secondaire Louis-Philippe-Paré

235, boulevard Brisebois, Châteauguay (Québec) J6K 3X4
Téléphone : (514) 380-8899 – Télécopieur : (450) 692-0031

Site Web : <http://lpp.csdgs.qc.ca>

Courriel : lpp@csdgs.qc.ca

S'unir pour la réussite!



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE LE JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017, À L'AUDITORIUM, À 18 h 25.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Ouverture de l'assemblée générale à 18 h 25.

Madame Christine Dufour, vice-présidente du conseil d'établissement en 2016-2017, se présente et explique le déroulement de l'assemblée générale.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

(AG-17-18-749)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Eric Allard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2016;
4. Mot de la présidente du conseil d'établissement 2016-2017 (rapport annuel);
5. Élections au conseil d'établissement et au comité de parents :
 - 5.1 Nomination d'un président d'élection;
 - 5.2 Nomination d'un secrétaire d'élection;
 - 5.3 Nomination des parents substitués;
 - 5.4 Procédure de mises en candidature au conseil d'établissement;
 - 5.5 Élection des parents au conseil d'établissement;
 - 5.6 Élection du représentant et son substitut au comité de parents;
6. Formation d'un organisme de participation des parents (OPP) :
 - 6.1 Décision de formation d'un organisme de participation des parents;
 - 6.2 Règles de fonctionnement;
 - 6.3 Procédures de mises en candidature;
 - 6.4 Élection des parents, au besoin.
7. Levée de l'assemblée.

APPUYÉE PAR madame Diane Laberge

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2016.

(AG-17-18-750)

IL EST PROPOSÉ PAR madame Chantal Rochon

QUE le procès-verbal du 14 septembre 2016 soit approuvé tel que présenté.

APPUYÉE PAR madame Nathalie Gagné

4. MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2016-2017 (RAPPORT ANNUEL).

Madame Nancy Meunier étant absente, madame Dufour, vice-présidente, présente les éléments importants traités lors des séances du conseil d'établissement 2016-2017 et mentionne que le rapport annuel 2016-2017 sera disponible sur le site Internet de l'école ans les prochains jours.

5. ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET AU COMITÉ DE PARENTS.

Monsieur Tremblay, directeur de l'école, explique aux parents présents le rôle du conseil d'établissement. Il propose les élections et mentionne qu'il y a trois sièges à combler au sein du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2017-2018 et ceux-ci sont d'une durée de 2 ans.

5.1 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION.

(AG-17-18-751)

IL EST PROPOSÉ PAR madame Christine Dufour

QUE monsieur Patrick Tremblay préside l'élection.

APPUYÉE PAR madame Chantal Frappier

5.2 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION.

(AG-17-18-752)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Tremblay

QUE madame Jessica Côté, secrétaire de gestion, agisse à titre de secrétaire d'élection.

APPUYÉE PAR madame Christine Dufour

5.3 NOMINATION DES PARENTS SUBSTITUTS.

(AG-17-18-753)

Monsieur Tremblay mentionne un changement sur le plan de la loi sur l'instruction publique faisant en sorte qu'il est désormais possible d'élire des parents substitués au sein du conseil d'établissement advenant le cas où des parents s'absenteraient lors d'une séance. Il propose, si la situation se produit, que les candidats non-élus occupent le poste de substitut.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Christine Dufour

QU'IL y ait nomination de parents substitués.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 PROCÉDURE DE MISES EN CANDIDATURE AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.

Monsieur Patrick Tremblay explique la procédure à suivre pour les mises en candidature au sein du conseil d'établissement. Donc, les parents ont la possibilité de se proposer eux-mêmes ou de proposer une autre personne pour les sièges disponibles. Dans le cas où il y a plus de trois candidats, ces derniers doivent effectuer une brève présentation et un vote aura lieu par la suite.

5.5 ÉLECTIONS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.

Mises en candidature pour les trois postes au sein du conseil d'établissement :

- Madame Patricia Mailhot propose sa candidature;
- Madame Lamia Douadi propose sa candidature;
- Monsieur Yuri Alexandrovitch Fesko propose sa candidature;
- Monsieur André Masse propose sa candidature.

Monsieur Patrick Tremblay annonce le début de l'élection. Il précise que chacun doit inscrire, sur son bulletin de vote et en ordre de préférence, trois des quatre candidats.

Un décompte des bulletins votes est effectué et les personnes élues à l'unanimité sont les suivantes :

- Madame Patricia Mailhot;
- Monsieur André Masse.

Les votes sont ex aequo pour madame Douadi et monsieur Fesko. Un second vote est donc nécessaire. À la suite du décompte des bulletins de vote, Madame Lamia Douadi est élue au sein du conseil d'établissement et monsieur Yuri Alexandrovitch Fesko accepte le poste de parent substitut.

5.6 ÉLECTION DU REPRÉSENTANT ET SON SUBSTITUT AU COMITÉ DE PARENTS.

(AG-17-18-754)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-François Berthelot

QUE sa candidature soit retenue comme représentante au comité de parents.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

(AG-17-18-755)

IL EST PROPOSÉ PAR madame Chantal Rochon

QUE sa candidature soit retenue comme substitut au comité de parents.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

6. FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP).

Madame Dufour explique en quoi consiste le rôle d'un organisme de participation de parents et monsieur Tremblay répond aux différentes questions des personnes présentes.

6.1 DÉCISION DE FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS.

(AG-17-18-756)

IL EST PROPOSÉ PAR madame Patricia Mailhot

QU'IL y ait formation d'un organisme de participation des parents.

APPUYÉE PAR madame Nathalie Gagné

6.2 RÈGLES DE FONCTIONNEMENT.

Monsieur Patrick Tremblay précise qu'un OPP pourrait être entendu lors des sujets importants, advenant le cas où les membres du conseil d'établissement le souhaiteraient. Les participants à l'OPP seraient alors convoqués à une réunion afin de donner leur opinion aux parents du CÉ avant que ceux-ci se prononcent sur le sujet dont il est question. Les membres de l'OPP peuvent également se rencontrer entre eux pour soumettre des idées au conseil d'établissement.

6.3 PROCÉDURE DE MISES EN CANDIDATURE.

Monsieur Patrick Tremblay explique la procédure à suivre lors des mises en candidature à l'OPP. Il précise que les parents peuvent se proposer eux-mêmes ou proposer d'autres personnes.

6.4 ÉLECTION DES PARENTS, AU BESOIN.

Voici la liste des parents volontaires pour l'OPP :

- Madame Johanne Bélisle;
- Madame Reyila Saimaiti.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, madame Tanya Orsini propose la levée de l'assemblée, à 19 h 10.

APPUYÉE PAR monsieur Robert Bisson

La vice-présidente,
Christine Dufour

Le directeur,
Patrick Tremblay

PT/jc
2017-09-21

Notes prises par madame Jessica Côté, secrétaire de gestion à l'école Louis-Philippe-Paré.